

FICHE 124.1	ARTISTE DANIEL SCHLAEPFER	BÂTIMENT Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV)	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	PRÉSIDENT PRÉSIDENT DU JURY François Cattin architecte, Service des bâtiments DÉLÉGUÉ CCAC Michel Logoz MEMBRES DU JURY Elinora Krebs Service de la formation professionnelle Ueli Brauen, Doris Wälchli architectes mandataire Michel Indermühle représentant utilisateur (CPNV) Claude Augsburg artiste plasticien Dominique Troillet artiste peintre
	TITRE DE L'ŒUVRE CONTREPOINT intervention murale	LIEU rue Roger-de-Guimps 41 1400 Yverdon-les-Bains		
	RÉALISATION 1998	N° BÂTIMENT 387.4040		



Travaillant en étroite collaboration avec les architectes Ueli Brauen et Doris Wälchli, Daniel Schlaepfer intervient à l'étage du bâtiment où il met en tension l'infiniment petit avec l'infiniment grand. C'est en effet à un fil d'un millimètre de diamètre qu'est confié le soin de composer des constellations changeantes dans l'épaisseur noire du plâtre teinté. A portée de main, une simulation de firmament, où les distances se mesurent en années lumière, invitant à la rêverie ou à la réflexion. Cette intervention, qui cherche à concilier l'opacité de la matière et la clarté de la lumière, est aussi une variation sur un thème cher à l'artiste, celui de la nuée de points, en l'occurrence les extrémités affleurantes d'une multitude de fibres optiques qui traversent les murs et les dalles pour remonter jusqu'à la toiture où la lumière naturelle est piégée pour être conduite au cœur du bâtiment. La composition et l'intensité lumineuse varient selon les heures de la journée, les saisons, le vent.

MATÉRIAUX

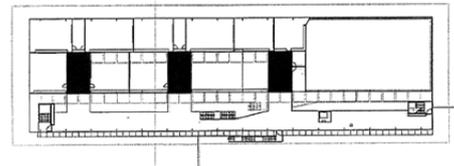
Fibres optiques et enduits teintés.

« Daniel Schlaepfer pratique un art en situation. Ses œuvres sont généralement des installations qui investissent des espaces : bâtiments publics, places urbaines, carrefours, zones piétonnes, maisons privées, domaines, parcs ou jardins. Au moyen de ses interventions de lumière, Daniel Schlaepfer nourrit un dialogue avec un endroit donné, il en souligne les particularités et fait émerger ses dimensions intrinsèques. Plutôt que de modifier l'espace, ses travaux créent les conditions pour faire apparaître la nature d'un lieu. Si tout est déjà là, présent sous nos yeux, la mise en lumière affûte la sensibilité à la dimension métaphysique.

Minutieux contemplateur, Daniel Schlaepfer enracine son travail dans l'observation et la récolte de formes selon une démarche très inspirée par les méthodes des sciences naturelles et de la botanique. Comme Candide, l'artiste appréhende le monde en cultivant son jardin. Etudiant la morphogenèse, il scrute les rainures d'un feuillage, les sillons d'une écorce d'arbre, les craquelures d'une terre aride, l'usure créée par la rouille, les perforations faites par la pluie sur un papier. A la recherche de motifs, il relève la structure des minéraux, des végétaux ou des cellules humaines. Il guigne l'évaporation de la rosée au matin, suit les ondulations des vagues formées par le vent et porte son regard vers les ramifications des branches tendues vers le ciel. Il repère tour à tour les déplacements des astres et guette le tracé des ombres au fil des saisons. »

Marie André, « Sculpter la lumière », dans Collectif, Lumen & Lux, Gollion : Infolio, 2012, p. 56.





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment du Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois, comprenant entre autres des ateliers, salles de cours et une salle de gymnastique, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat, ouvrait un concours d'appel de projets sur invitation pour l'animation artistique sur le site.

Avec le maître de l'ouvrage, les architectes souhaitaient que l'intervention artistique fasse partie intégrante du bâtiment, qu'elle reprenne, interprète ou complète le parti architectural et son environnement; les thèmes principaux qui informaient leur travail projectuel étant la transparence, la lumière et l'horizontalité, la plaine de l'Orbe constituant, quant à elle, l'horizon de référence. Ils désiraient aussi que son développement et sa mise en œuvre se fassent en collaboration.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours:

Ueli Berger ERSIGEN
Anne-Hélène Darbellay, Yves Zbinden LAUSANNE
Gaspard Delachaux VALEYRES-SOUS-URSINS
Ariane Epars PENTHALAZ
Jean Scheurer LAUSANNE
Daniel Schlaepfer LAUSANNE
Paul Viaccoz GENÈVE

EXAMEN DES PROJETS

Réuni les mardis 15 et 22 avril 1997, le jury prenait connaissance de l'ensemble des projets et de leurs textes explicatifs: descriptif des matériaux, technique utilisée et devis détaillé. Relevant l'excellente qualité artistique et la diversité des propositions présentées, il notait aussi l'effort des concurrents qui, lors du premier tour pouvaient présenter individuellement leur projet, pour trouver un dialogue avec l'architecture projetée, encore virtuelle au moment du concours. Fort d'une première analyse formelle portant sur l'idée, l'occupation spatiale et l'intégration dans l'architecture, puis de considérations sur la faisabilité, la durabilité, la mise en place et l'économie des œuvres proposées, le jury procédait alors à un tour d'élimination.

Les projets de Gaspard Delachaux et de Paul Viaccoz furent écartés en premier, puis, au second tour, celui d'Ariane Epars.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de:
CHF 80 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décida d'attribuer les prix suivants:

- 1^{er} prix, CHF 3000.-
à Daniel Schlaepfer
- 2^e prix, CHF 3000.-
à Ueli Berger
- 3^e prix ex-aequo, CHF 2000.- chacun
à Jean Scheurer et à Anne-Hélène Darbellay et Yves Zbinden.

Le jury décida de recommander à l'unanimité l'exécution du projet *Contrepoint* de Daniel Schlaepfer, en précisant qu'il était intéressé à en suivre l'évolution et la mise en œuvre.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury soulignait la poésie et l'intervention du projet dans le contexte d'une école professionnelle. Il appréciait la technique innovante de l'utilisation de la lumière naturelle.

L'expression sensible du langage plastique et le jeu subtil de la lumière apportée par le projet dialogue avec l'architecture.

L'artiste proposait un concept, une idée permettant un développement en collaboration étroite avec les architectes, selon l'exigence du programme de concours.

ARCHITECTES MANDATAIRES

B+W architectes SA LAUSANNE
(Ueli Brauen + Doris Wälchli)